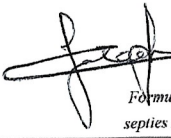


Certifié conforme à l'original

 cerfa
N° 15948 * 07
Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3K TRANS SHUTTLE		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		13 RUE DU MARECHAL SOULT		77340 PONTAULT COMBAULT			
SIRET		9 7 8 7 8 6 9 0 3 0 0 0 1 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4			
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	22 000	030	5 500	16 500
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	22 000	048	5 500	16 500
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	8 909	070		8 909
		Autres * (3)	072	379	074		379
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	16 294	086		16 294
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	25 582	098		25 582
	Total général (I + II)		110	47 582	112	5 500	42 082
PASSIF				Exercice N NET		1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000		
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131		132		
	Report à nouveau		134		(2 236)		
	Résultat de l'exercice		136		17 219		
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142		15 983		
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		95		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	2 530	172	5 220	
	Comptes courants d'associés		173		20 784		
	Autres dettes		175				
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176		26 099		
Total général (I + II + III)		180		42 082			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 3K TRANS SHUTTLE		Néant ☐ *	
		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le	
						31 12 2024	
A – RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	63 276
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230		1
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232		63 277
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		202
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242		38 491
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *		243		244		
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		14
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254		4 400
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270		20 169
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) *		347		300		260
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) *		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		2 690
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310		17 219
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		17 219	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324		2 690
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330 260
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) *		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987		342	
			JEI (44 sexies A)	989			
		ZRD (44 terdecies) *	127	ZRR (44 quindecies)	138		
		Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies) *	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) – art.44 quindecies A *	181		
		ZFANG (44 quaterdecies) *	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
		BUD (44 sexdecies) *	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) *	993		
		Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352		20 169 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * 2.236..... dont imputés sur le résultat :						360 2 236
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					370		17 933 372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3K TRANS SHUTTLE

Siège social : 13 RUE DU MARECHAL SOULT 77340 PONTAULT-COMBAULT

SARL Au capital : 1 000€

SIRET : 97878690300010. ... Melun B 978 786 903

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Le 27 septembre 2025, à 14 heures, les associés 3K TRANS SHUTTLE, au Capital de 1 000€, se sont réunis audit siège sur convocation faite, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DE TOPI, le président de la société

Associés présents :

Était présent :

- Monsieur Christian DE TOPI, de nationalité Camerounaise, née le 24/12/1988 à Douala, demeurant 13, Rue du Marechal Soult 77340 PONTAULT-COMBAULT

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses

La présidente dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Le rapport de la gérance ;
- Les accusés réception des lettres de convocations ;
- La feuille de présence ;

La présidente déclare que les documents requis ont été adressés à l'associé quinze jours avant la date de la présente assemblée et que celui-ci a pu exercer son droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. L'associé lui donne acte de cette déclaration.

La présidente donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés. Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la présidente met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution : Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils ont été présentés par la présidence après approbation des comptes, qui s'est soldés par :

- Résultat d'exploitation :	- 20 169 euros
- Un chiffre d'affaires d'exploitation	63 276 euros
- Charges d'exploitation :	43 107 euros
- Résultat fiscal	17 219 euros

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la présidence de l'exécution de son mandat, pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 17219 euros est à reporter dans le compte « Report à nouveau ».

Le président prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice fiscal de : 17 219€.

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Réserve légale	
Report à nouveau	17 219€
Total	17 219€

Troisième résolution : questions diverses

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Christian DE TOPI, pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Quatrième résolution

L'associé unique s'engage à faire toutes les démarches nécessaires pour la publication et le dépôt des comptes au greffe du tribunal de Melun.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président

Monsieur Christian DE TOPI